



Courrier aux candidat(e)s aux élections législatives de juin 2022

Madame, Monsieur,

La CFDT, avec les organisations signataires du Pacte de Pouvoir de vivre qui représentent une part importante de la société civile organisée, interpelle les candidats aux élections législatives.

Le Pacte du Pouvoir de Vivre détaille 90 propositions visant à assurer la justice sociale, s'engager dans la transition écologique et garantir des procédures plus démocratiques.

En particulier, nous demandons de :

- Revaloriser les minima sociaux et instaurer un revenu minimum garanti
- Garantir l'accès et l'effectivité de nos droits en luttant contre le non-recours
- Revaloriser les bas salaires et les petites retraites
- Mettre en œuvre dans les territoires une garantie d'emploi contre le chômage de longue durée
- Lutter contre les contrats courts et le temps partiel subi
- Eradiquer les passoires énergétiques en investissant massivement dans la rénovation des logements pour en faire une nouvelle excellence française, sociale, environnementale et industrielle. Doubler le montant du chèque-énergie pour permettre aux ménages modestes de sortir de la précarité énergétique
- Apporter une réponse de logement digne et durable à toutes les personnes sans domicile
- Bâtir une politique publique du grand âge et de la perte d'autonomie dotée d'un financement pérenne et autonome
- Lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès aux soins et à la santé
- Accueillir dignement les réfugié.e.s et migrant.e.s, et garantir les conditions d'une inclusion réussie
- Augmenter la durée du congé paternité à 2 mois
- Garantir à toutes et tous l'accès à la culture, aux vacances, aux sports et aux loisirs
- Garantir une accessibilité à tous les services du quotidien en moins de 20 minutes
- Renforcer la place de la société civile organisée dans l'élaboration des politiques publiques
- Développer les procédures de consultation démocratique des habitants et veiller à prendre en compte leurs avis.

Par ailleurs, nous appuyons un volet spécifique aux retraités :

- **Améliorer la représentation et reconnaître la citoyenneté des retraités et personnes âgées**

La reconnaissance de la citoyenneté est un droit à tout âge. La CFDT Retraités revendique la création d'un Conseil national consultatif des personnes âgées pour permettre une représentation spécifique des retraités et personnes âgées.

- **Pour l'adoption rapide d'une loi autonomie.** Les personnes âgées dépendantes seront de plus en plus nombreuses au cours des prochaines années. Pour la CFDT Retraités, l'objectif final est bien de permettre une meilleure prise en charge de la perte d'autonomie en diminuant le reste à charge des familles au travers d'un financement mutualisé, solidaire et pérenne. On ne peut pas faire l'économie d'une loi Autonomie qui devra inventer une nouvelle filière autour de la perte d'autonomie, de sa prévention jusqu'à sa prise en charge. La CFDT revendique également de faire contribuer les patrimoines au financement de la perte d'autonomie par la création d'une taxation sur les patrimoines, les successions et les donations.

- **Accéder à des soins de qualité**

Prévenir la dépendance passe par une prise en charge globale et une **meilleure organisation du système de soins**, de l'accompagnement et de l'aide au financement, particulièrement par l'AMC.

La CFDT revendique un **plan de lutte contre les déserts médicaux**, une réponse à la saturation des urgences et des cabinets de médecine de ville.

Il faut réorganiser le système de soins autour de la personne en perte d'autonomie. Pour cela, il est nécessaire que tous les acteurs institutionnels coordonnent leurs interventions pour construire un dispositif qui assure une continuité dans la prise en charge et évite le recours fréquent à l'hospitalisation, voire aux urgences.

- **Préserver le pouvoir d'achat et le pouvoir de vivre des retraités**

Depuis 2017, les pensions ont évolué moins rapidement que l'inflation sous l'effet de plusieurs mesures.

De plus, la précarité énergétique s'est aggravée récemment par suite de la flambée des prix. Dans ce contexte, le pouvoir d'achat et le reste à vivre des retraités s'érodent au fil des ans, notamment pour les basses pensions, à la suite de décisions gouvernementales déjà énoncées précédemment.

- **Pour une carrière complète nous revendiquons un minimum de retraite égal au Smic net.**
- **Réduire la fracture numérique**

La dématérialisation exponentielle et l'illectronisme qui l'accompagne est un risque grave d'atteinte aux droits et touche plus particulièrement les personnes âgées. Le passage au tout numérique ne peut être une réponse unique et ignore ces problèmes.

Pour la CFDT Retraités, ces évolutions technologiques doivent se traduire par la suppression des zones blanches et par le développement d'emplois dédiés à l'accompagnement pour l'utilisation de ces outils.

- **Penser l'urbanisme, adapter les logements et les transports aux besoins de la personne âgée**

Un investissement massif dans ce domaine peut aider au développement des dernières innovations concernant la domotique, les aménagements préventifs des accidents domestiques.

En repensant globalement le cadre de vie des personnes âgées, notre urbanisme doit donner la possibilité de construire un parcours résidentiel, de développer des modes d'hébergement variés pour faciliter les déplacements. Aujourd'hui, le souhait des personnes est très majoritairement de rester dans leur environnement de vie le plus longtemps possible

- **Supprimer la barrière d'âge**

Depuis 2005, la prestation de compensation du handicap (PCH) pour accompagner les activités de la vie quotidienne est distincte selon l'âge si le handicap est acquis avant 60 ans et l'allocation personnalisée autonomie (APA) s'il survient après 60 ans. La CFDT Retraités revendique la suppression de cette barrière d'âge. La CFDT Retraités réclame un même droit de compensation et une prestation autonomie identique pour un même besoin d'aide dans les activités de la vie quotidienne, quel que soit l'âge.

- **Accompagner la fin de vie**

La CFDT Retraités est attentive aux conditions de la fin de vie et à son accompagnement. Elle propose que les directives anticipées soient mieux expliquées et bénéficient d'une information moins confidentielle auprès du grand public. Le droit à mourir dans la dignité est d'être acteur de sa fin de vie. Ce droit nécessite aussi une multiplication et une meilleure implantation territoriale des services de soins palliatifs. Ces services sont insuffisants face à l'allongement de la vieillesse et aux pathologies qui en découlent.

Afin de connaître votre position sur tous ces thèmes, nous souhaiterions vous rencontrer le plus rapidement possible à une date à votre convenance. Merci de nous contacter pour cette rencontre à l'adresse suivante, « valdoise@retraites.cfdt.fr »

Vous pouvez aussi répondre par écrit et nous publierons les réponses sur notre site.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre démarche.